

## DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

### SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL



Séance du 18 mars 2025



Date de la convocation : 17 février 2025  
Membres en exercice : 21, Membres présents : 12, Voix délibératives : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à 14h30, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille (OUESCO), désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Tréguennec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseaume, Président.

Étaient présents : Jousseaume Éric, Buannic Jean-Louis, Loussouarn Christian, Bourhis Danièle, Canévet Yves (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Stephan Philippe, Yannic Jean-Bernard (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Cozien Jean-Paul (QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE), Kérisit Yves (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), Bonizec Emile, Laurin Evelyne (SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN) formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Caradec Jean-Louis (pouvoir à Michel Burel), Cariou Jacques (pouvoir à Philippe Stephan), Lauriou Benoit (pouvoir à Yves Kérisit), Sergent Gilles (pouvoir à Éric Jousseaume)

Absents excusés : Bren Jean-Marc, Cleach Cyrille, Gagné Jean-Michel, Stephan Denus, Gerbe Alain, Le Goff Michèle, Le Coz Hervé, Burel Bruno, Kervarec Ronan, Savina Henri, Corroller Christian, Bouer Yves-Marie

Personne invitée : Picheral Thomas (Directeur de OUESCO).

#### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte financier unique dressé par l'ordonnateur et le receveur.

Considérant que Monsieur Éric JOUSSEAUME, ordonnateur et Président de OUESCO, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget de 2024,  
Monsieur Michel Burel, vice-Président de OUESCO, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
OPERATION DE L'EXERCICE	
Mandats émis	471 141.62 €
Titres émis	411 531.74 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2023	172 854.34 €
RESULTATS DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Excédent	113 244,46 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
OPERATION DE L'EXERCICE	
Mandats émis	5 621.65 €
Titres émis	38033.17 €
Déficit d'investissement reporté de 2023	-54698.01 €
RESULTATS DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Déficit	-22 286,49 €

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte financier unique 2024,

Après avoir délibéré, **le comité syndical,**

- **Approuve le compte financier unique 2024,**
- **Déclare toutes les opérations de l'exercice 2024, définitivement closes,**
- **Adopte le compte financier unique 2024.**

Monsieur Éric JOUSSEAUME, Président, est sorti et n'a pas pris part au vote.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 029-200019073-20250318-DB\_1025-DE

Pour : 15  
Abstention : 0  
Contre : 0

Pour extrait conforme

Éric JOUSSEAUME

Président,  
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

